



académie d'aix-marseille

Division des Examens et Concours

DIEC/13-595-1461 du 29/04/2013

BACCALAUREAT GENERAL - EPREUVE DE SPECIALITE DE LA SERIE L : DROIT ET GRANDS ENJEUX DU MONDE CONTEMPORAIN MISE EN PLACE A COMPTER DE LA SESSION 2013 DU BACCALAUREAT DE LA SERIE LITTERAIRE

Références : Note de service n° 2012-005 du 5 janvier 2012 - BOEN - Note de service n° 2012-073 du 9 mai 2012 - BOEN n° 20 du 17 mai 2012

Destinataires : Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : Mme OLIVIER-GUINARD - Tel : 04 42 91 71 83 - Fax : 04 42 91 75 02

La note de service n° 2012-005 du 5 janvier 2012 fixe les modalités de l'épreuve d'enseignement de spécialité de Droit en grands enjeux du monde contemporain mise en place à compter de la session 2013 du baccalauréat de la série littéraire.

1 Règlement d'examen

Il s'agit d'une épreuve orale, notée sur 20 points, évaluée en contrôle ponctuel et affectée du coefficient 4.

1-1 Candidats scolaires (établissements publics et privés sous contrat)

La durée de l'épreuve est de 20 minutes **sans temps de préparation** pour les candidats qui ont réalisé un dossier projet

1-2 Candidats individuels, CNED ou scolarisés dans un établissement privé hors contrat

Les candidats individuels sont soumis à une épreuve orale d'une durée de 20 minutes portant sur un sujet en lien avec les notions de programme choisi par l'examineur. Ils disposent de **20 minutes de préparation**.

2 Support de l'épreuve

2-1 Candidats scolarisés (établissements publics et privés sous contrat)

Le projet réalisé par le candidat au cours de l'année scolaire sert de support à l'épreuve. Le dossier-projet n'est que le support de l'épreuve, il ne doit pas faire l'objet d'une évaluation.

Pour interroger dans les meilleures conditions, les professeurs interrogateurs prendront connaissance des projets des candidats avant l'interrogation.

Les dossiers projets des candidats seront donc adressés dans les centres d'épreuves par les établissements d'origine au plus tard le **30 mai 2013**.

Dans l'hypothèse où un candidat ne remet pas son dossier projet, il sera interrogé selon les mêmes modalités qu'un candidat individuel.

2-2 Candidats individuels, CNED ou scolarisés dans un établissement privé hors contrat

Ces candidats ne réalisent pas de dossier projet. Ils sont interrogés sur un sujet choisi par l'examineur

3 Jury de l'épreuve

Le jury est composé d'un seul examinateur. L'évaluation est assurée par un professeur chargé de l'enseignement de droit et grands enjeux du monde contemporain qui n'a pas assuré la formation du candidat.

4 Notation

La note attribuée par l'examineur est exprimée en points entiers sur la base des modalités figurant sur la grille d'évaluation. L'arrondi est décidé par l'examineur.

La grille d'évaluation a valeur de copie d'examen, elle peut donc être communiquée au candidat qui en fait la demande par le centre d'épreuve après la délibération du jury.

L'examineur doit renseigner la grille avec soin et expliciter la notation dans la rubrique « appréciation globale de l'examineur ».

Il n'est pas prévu de fiche d'évaluation pour les candidats individuels.

5 Calendrier et centres d'épreuves

5-1 Calendrier

Transmission des fiches d'évaluation et des bordereaux de notation dans les centres d'épreuves le 14 mai 2013.

Envoi des dossiers projets des candidats dans les centres d'épreuves par les établissements d'origine des candidats le 30 mai 2013 au plus tard.

Consultation des dossiers-projets par les professeurs interrogateurs le 3 juin 2013.

Evaluation les 4 et 5 juin 2013.

5-2 Centres d'épreuves

Centres d'épreuves	4 Juin 2013		5 Juin 2013		Etablissements d'origine des candidats
	candidats	jurys	candidats	jurys	
David Neel DIGNE	06	01			David Neel DIGNE
Félix Esclangon MANOSQUE			08	01	Félix Esclangon MANOSQUE
D. Villars GAP			17	01	D. Villars GAP Briand GAP CNED (1 candidat)
Cézanne AIX			32	02	Cézanne AIX Vauvenargues AIX Sacré Cœur AIX Ste Catherine AIX CNED (1 candidat)
Pasquet ARLES	09	01			Montmajour ARLES
Joliot Curie AUBAGNE			10	01	Joliot Curie AUBAGNE

Centres d'épreuves	4 Juin 2013		5 Juin 2013		Etablissements d'origine des candidats
	candidats	jurys	candidats	jurys	
Jean Cocteau MIRAMAS			18	01	L'Empéri SALON A. de Craponne SALON Isolé (1 candidat)
Lurçat MARTIGUES			08	01	A. Rimbaud ISTRES
St Exupéry MARSEILLE			50	03	St Exupéry MARSEILLE St Charles MARSEILLE Thiers MARSEILLE V. Hugo MARSEILLE A. Artaud MARSEILLE St Joseph Madeleine MARSEILLE Isolé (1 candidat)
Marseilleveyre MARSEILLE	32	02	09	01	Périer MARSEILLE Pagnol MARSEILLE Daumier MARSEILLE Isolés (2 candidats)
Mistral AVIGNON	16	01	52	03	Mistral AVIGNON Aubanel AVIGNON St Joseph AVIGNON René Char AVIGNON Dauphin CAVAILLON L'Arc ORANGE CNED/Isolé (3 candidats)
Victor Hugo CARPENTRAS			12	01	V. Hugo CARPENTRAS J. H. Fabre CARPENTRAS

Signataire : Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

**BACCALAUREAT GENERAL SERIE L
EPREUVE ORALE DE DROIT et
GRANDS ENJEUX DU MONDE
CONTEMPORAIN**

**FICHE INDIVIDUELLE D'ÉVALUATION
(Recto)**

NOM du candidat :

SESSION :

PRÉNOM :

ÉTABLISSEMENT :

NUMÉRO :

1 - CRITÈRES D'ÉVALUATION (*)

	A1 - Projet et soutenance orale	A2 - Dialogue argumenté
C1 - Mobiliser des connaissances juridiques pour analyser une situation concrète		
C2 - Repérer les enjeux et/ou les problématiques du sujet abordé dans le cadre du projet		
C3 - Proposer la ou les solutions juridiques possibles		
C4 - Présenter avec clarté une argumentation juridique en utilisant le vocabulaire adapté		
C5 – Maîtriser la communication orale		
Total des points par colonne	... / 10	... / 10

() Placer dans chaque case les points attribués au candidat selon les règles de notation figurant au verso*

2 - ÉVALUATION GLOBALE

2-1 Proposition de note :
(non communiquée au candidat)

... / 20

2-2 Appréciation globale de l'évaluateur :

Nom et prénom de l'examineur
Signature et date

**EPREUVE ORALE DE DROIT et
GRANDS ENJEUX DU MONDE
CONTEMPORAIN**

**FICHE INDIVIDUELLE D'ÉVALUATION
(Verso)**

RÈGLES DE NOTATION

Répartition des points par compétence évaluée

	A1 - Projet et soutenance orale	A2 - Dialogue argumenté
C1 - Mobiliser des connaissances juridiques pour analyser une situation concrète	0 à 2 points	0 à 2 points
C2 - Repérer les enjeux et/ou les problématiques du sujet abordé dans le cadre de son projet	0 à 2 point	0 à 2 points
C3 - Proposer la ou les solutions juridiques possibles	0 à 1 point	0 à 2 points
C4 - Présenter avec clarté une argumentation juridique en utilisant le vocabulaire adapté	0 à 3 points	0 à 3 points
C5 – Maîtriser la communication orale	0 à 2 points	0 à 1 point
Total des points par colonne	Min. 0 à max. 10	Min. 0 à max. 10

**N.B. : les points attribués à chaque compétence évaluée peuvent être en point entier ou en demi-point.
Mais la note globale de l'épreuve doit être arrondie au point entier le plus proche.**